

Plan Local d'Urbanisme

Document édité à la suite de la mise à jour du 15 novembre 2010  
sur fond cadastral actualisé au 1er janvier 2025

Plan de zonage - échelle :

Echelle 1/2000



- Cadastre**
- Bâti
  - Parcelle
- PRESCRIPTIONS**
- Espace boisé classé à conserver
  - Emplacement réservé
  - Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
  - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
  - Arbres remarquables
- ZONAGE**
- U : Zone constructible du village
  - Ua : Zone d'habitat ancien
  - Ui : Secteur réservé à l'accueil d'activités
  - AU : Zone réservée à l'urbanisation future urbanisable.
  - A : Zone de protection agricole
  - N : Zone naturelle. Cette zone correspond notamment aux espaces boisés classés à créer et à conserver
  - N : Zone naturelle. Cette zone correspond notamment aux espaces boisés classés à créer et à conserver
  - NL : Zone réservée aux loisirs et qui accueille le puits de Dorans au lieu-dit "Aux Varennes", dont les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée sont toujours en vigueur.
  - Limite de zone

Liste des emplacements réservés

| BENEFICIAIRE | NUMERO | NATURE              | SURFACE   |
|--------------|--------|---------------------|-----------|
| Commune      | ER N°1 | Cheminement doux    | 135m * 3m |
| Etat         | ER N°2 | Liaison A36 - Delle | 56 342 m² |

